



CHRONIQUE / Contrat et obligations Pour une impérativité raisonnée de la révision pour imprévision > Rémy Libchaber 1185

ÉDITORIAL

1169 Les oiseaux sociaux, Jean-Baptiste Perrier

ACTUALITÉS

- 1172 Bail commercial (champ d'application): renonciation à la condition d'immatriculation
- 1177 Production d'électricité (autorisation d'exploitation): inconstitutionnalité du régime
- 1178 Contribution aux charges du mariage : irconstitutionnalité du régime
- 1180 Déclaration d'appel (annexe): reconnaissance par voie d'arrêté ministériel

POINTS DE VUE

- Google contre les éditeurs et agences de presse: 0-1, Jean-Christophe Roda
- 1183 « Le bruit et l'odeur »... de nos campagnes, Jean-Michel Bruguière

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1189 Chronique: Réflexions sur la sanction des engagements perpétuels après la réforme du 10 février 2016, Marie Fabre
- 1195 Panoramas: Exécution des peines, Jean-Paul Céré, Joana Falxa et Martine Herzog-Evans
- 1205 Droit des assurances, Mireille Bacache, David Noguéro et Philippe Pierre
- 1216 Notes: Pas d'indemnité d'occupation pour l'indivisaire-locataire,
 - note sous Civ. 1re, 18 mars 2020, Nadège Jullian

1219 Mandat d'arrêt européen : la reconnaissance de la compétence du ministère public français et les tâtonnements de la CJUE, note sous CJUE 12 déc. 2019, Éliette Rubi-Cavagna

ENTRETIEN

1224 Julien Dubarry – Présentation de la Chaire de droit civil français de l'Université de la Sarre





Recueil Dalloz

31/35 rue Froidevaux 75685 PARIS CEDEX 14 Tél. (Rédaction) 0140645366 Fax 0140645466 www.dalloz.fr - rccueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT, DIRECTEUR DE LA PUBLICATION, PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX, BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

· DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

RÉDACTION

Maëlle HARSCOUËT DE KERAVEL (5379)

· CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET Société et marché financier : Alain LIENHARD

· ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES 1^{rt} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration converture: Fanny BLEY-GUIBAL Secrétaire de rédaction numérique : Carolc ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice 80 avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex Fax: 0141484792 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0140922085

Service publicité: Myriam LACROIX, Responsable Tél.: 0140926966 - mlacroix@editions-legislatives.fr Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 705 € HT (719,81 € TTC)

Étranger : 771 € HT

Prix au numéro : 31,65 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE-PRINT

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne Dépôt légal - Juin 2020

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 € Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14c RCS Paris 572 195 550 Siret 572 195 550 00098 Code APE 5811Z TVA FR69572195550 Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut





Origine du papier : Portugal Taux de fibres recyclées : 0 % PTot: 0,08 kg/t

SOMMAIRE





1172

DROIT DES AFFAIRES

Fonds de commerce et commerçants Bail commercial (champ d'application): renonciation à la condition d'immatriculation, Civ. 3°, 28 mai 2020

Bail commercial (cession d'un bail verbal): transfert de la taxe foncière. Civ. 3e, 28 mai 2020

1173

DROIT CIVIL

Bien-Propriété

Indivision (acte conservatoire): liquidation d'une astreinte de remise en état, Civ. 3º. 28 mai 2020

Famille-Personne-Succession Charges du mariage (contribution): caractère d'ordre public, Civ. 1^{re}, 13 mai 2020

Succession (mandataire successoral): signature d'un acte de partage, Civ. 1^{re}, 13 mai 2020

Adoption (consentement): insanité d'esprit de l'adoptant, Civ. 1^{re}, 13 mai 2020

1174

DROIT IMMOBILIER

Bail HLM (congé du bailleur): exclusion du droit de préemption, Civ. 3°, 28 mai 2020

Construction-Urbanisme

Changement d'affectation (date): présomption d'usage d'habitation au 1º janvier 1970, Civ. 3º, 28 mai 2020 Construction de maison individuelle: titre de propriété du maître de l'ouvrage, Civ. 3°, 14 mai 2020

1175 DROIT PÉNAL ET PROCEDURE PENALE

Presse et communication

Diffamation (qualification): portée sur une autre personne que la victime, Civ. 1^{re}, 25 mars 2020

Procédure pénale

Arrestation en haute mer (garde à vue): présentation au juge des libertés et de la détention, Crim. 11 mars 2020

1177

DROIT PUBLIC

Environnement

Production d'électricité (autorisation d'exploitation): inconstitutionnalité du régime, Cons. const., 28 mai 2020

Fiscalité

Contribution aux charges du mariage: inconstitutionnalité du régime, Cons. const., 28 mai 2020

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Comité d'entreprise (information): délai de consultation des documents,

Soc. 27 mai 2020

Transfert d'entreprise (employeurs successifs): paiement des créances salariales,

Soc. 27 mai 2020

Contrat de sécurisation professionnelle: cause économique en redressement judiciaire, Soc. 27 mai 2020

Contrat de sécurisation professionnelle: énoncé de la cause économique,

Soc. 27 mai 2020

Sécurité sociale

Remise de dette (précarité): pouvoir souverain d'appréciation du juge, Civ. 2°, 28 mai 2020

1180

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Déclaration d'appel (annexe): reconnaissance par voie d'arrêté ministériel

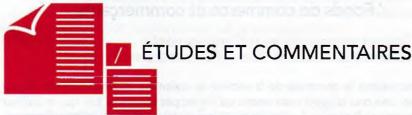


1181

Google contre les éditeurs et agences de presse: 0-1 par Jean-Christophe Roda

1183

« Le bruit et l'odeur »... de nos campagnes par Jean-Michel Bruguière



CHRONIQUES

1185

Pour une impérativité raisonnée de la révision pour imprévision par Rémy Libchaber

1189

Réflexions sur la sanction des engagements perpétuels après la réforme du 10 février 2016 par Marie Fabre

NOTES

1216

Pas d'indemnité d'occupation pour l'indivisaire-locataire, note sous Civ. 1[∞], 18 mars 2020 par Nadège Jullian

1219

Mandat d'arrêt européen: la reconnaissance de la compétence du ministère public français et les tâtonnements de la CJUE, note sous CJUE 12 déc. 2019 par Éliette Rubi-Cavagna

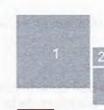
PANORAMAS

1195

Exécution des peines avril 2019 – avril 2020 par Jean-Paul Céré, Joana Falxa et Martine Herzog-Evans

1205

Droit des assurances mai 2019 – avril 2020 par Mireille Bacache, David Noguéro et Philippe Pierre



ENTRETIEN

1224

Julien Dubarry – Présentation de la Chaire de droit civil français de l'Université de la Sarre

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au Recueil Dalloz donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur...»,
 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

> Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr